



Paris le 4 janvier 2006 - n° 01/D130

Compte rendu de la 2ème réunion du Groupe de travail Cnis  
sur les niveaux de vie et les Inégalités sociales le 12 décembre 2005

Présents :

Luc BEHAGHEL  
Jacques BOURNAY  
Michel CASTELLAN  
Pascal CHEVALIER  
Maxime CHODORGE  
Christel COLIN  
Pierre CONCIALDI  
Jean-Philippe DAMAIS  
Agnès de FLEURIEU  
Michel DOLLE  
Jacky FAYOLLE  
Marc FLEURBAEY  
Michael FORSTER  
Anne FRETTEL  
Jacques FREYSSINET  
Jean GADREY  
Gilles De LA GORCE  
Françoise MAUREL  
Georges MENAHEM  
Jean-Luc OUTIN  
Brigitte OUVRE  
Hélène PARIS  
Pascale PETIT  
Hugues PICARD  
Benoît ROBIN  
Nicole ROTH  
Carla SAGLIETTI  
Paul SANTELMANN  
Bernard SUJOBERT  
Loup WOLFF

LEA-INRA PARIS JOURDAN  
INSEE DESE MK2  
INSEE DDAR  
INSEE DSDS  
UNION SOCIALE POUR L'HABITAT  
INSEE DSDS  
Réseau d'Alerte sur les Inégalités  
  
OBS. NAT. PAUVRETE ET EXCLUSION  
CERC  
IRES  
CERSES  
OCDE  
Réseau d'Alerte sur les Inégalités  
CEE  
  
DGAS  
INSEE DSDS  
IRDES  
MATISSE  
CNIS  
CNAF  
DARES  
INSEE IG  
CGT-FO  
DREES  
CNIS  
AFPA  
INSEE DDAR  
CEE

## Excusés

Pierre BOURGUIGNON	ASSEMBLEE NATIONALE
Sylvie CELERIER	
Aurélien DEBEYER	CDCF
Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT	UNIOPSS
Maryse MARPSAT	INED
Marco MIRA D'ERCOLE	OCDE

1. En introduction à la réunion, des modifications sont apportées au projet de compte-rendu de la réunion précédente par P. Concialdi : A. Fretel et lui-même doivent être considérés, dans leur participation aux travaux, comme membres du réseau d'alerte sur les inégalités, RAI.

2. En second lieu, M. Freyssinet propose que les membres du groupe de travail qui désirent diffuser à leurs collègues des papiers à titre personnel, le fassent sur la base de la liste des adresses électroniques des membres du groupe qui sera diffusée par le secrétariat du CNIS. La proposition est adoptée.

3. L'avis récent du CNIS, évoquant le groupe de travail et souhaitant une ouverture de son mandat, sera diffusé aux membres le 12 décembre après-midi.

4. **Discussion du thème Inégalités monétaires et monétarisables** (note de réflexions transmise pour la réunion). M. Freyssinet propose de recueillir les avis généraux portant sur l'ensemble de la note avant d'en discuter le détail point par point.

### **4.1. Remarques générales**

M. Freyssinet fait part de trois observations préalables :

- Nous avons à répondre à deux types de demandes, une demande d'expertise qui pousse à avoir une gamme complète et rigoureuse d'indicateurs et une demande de communication vers un public de non-experts qui, tout en tenant compte de la multidimensionnalité des phénomènes d'inégalité, de pauvreté, d'exclusion, doit produire un message synthétique simple et intelligible. Ces deux dimensions doivent être bien distinguées.
- Il existe trois horizons dans nos réflexions et propositions :
  - à court terme que peut-on tirer au mieux de l'information disponible, ce qui pose des questions d'arbitrage sur les moyens disponibles,
  - en second lieu, l'accès à une information existante mais non disponible, ceci pose des questions d'ordre politique sur l'opportunité de diffuser telle ou telle source ou de mise en connexion de sources existantes (ce qui peut poser des questions par rapport, par exemple à la CNIL) ; le groupe de travail peut faire des propositions,
  - enfin, des travaux méthodologiques doivent être entamés pour progresser dans certains domaines, avant qu'on puisse définir les sources même qu'il faudrait mobiliser ; le groupe de travail peut exprimer des souhaits de voir développer, et dans quelle direction, ces travaux, dont le débouché ne peut-être qu'à assez long terme.
- Enfin, il serait utile que dans les deux séances sur les indicateurs, monétaires et non monétaires nous n'abordions pas le thème des désagrégations des indicateurs, pour reporter les discussions aux séances qui devront être consacrées à ce sujet.

M. Jean Gadrey, souligne deux points peu mentionnés : d'une part des inégalités entre hommes et femmes, pour lesquelles il se propose d'envoyer une note sur les problèmes méthodologiques posés, d'autre part une réflexion sur ce qui pourrait être régionalisable en matière d'indicateurs monétaires. À ce titre, il se montre intéressé par la convergence annoncée entre l'enquête revenu fiscal et le dispositif européen SILC, pour disposer à un niveau régional d'indicateurs fiables.

M. Georges Menahem insiste sur l'aspect international et l'utilité de retenir des nomenclatures utilisées au niveau international, comme SYSPRO pour les prestations.

M. Bernard Sujobert souligne que l'ensemble de la note est trop connoté mesure de la pauvreté et non pas des inégalités monétaires. Ceci conduit à ne pas donner assez d'importance à certaines lacunes et risque donc de biaiser les propositions que peut faire le groupe de travail. Il souligne également qu'on ne parle pas des inégalités salariales qui sont une part importante des revenus et qui ne sont pas encore assez connues, décomposées ; il y a des progrès à faire en la matière, de même en ce qui concerne les revenus non salariés, même s'il y a eu d'énormes progrès par exemple grâce aux productions de la Drees. Par contre les revenus salariés et non-salariés ne sont plus comparés, chacun étudiant son propre champ. M. Bernard Sujobert transmettra une note rappelant les travaux anciens du centre d'études des revenus et des coûts (Cerc) sur les évolutions des inégalités de revenu.

M. Pierre Concialdi souligne que le document du secrétariat se situe d'emblée à un niveau d'agrégation trop grand alors qu'il y a beaucoup de domaines encore inconnus : en matière salariale, on pourrait mieux mobiliser les sources existantes ; dans un autre domaine, il faudrait analyser les inégalités des revenus de transfert, par exemple des inégalités des retraites.

M. Michel Dollé indique que les interventions précédentes posent une question sur le mandat du groupe ; effectivement les auteurs de la note ont estimé qu'implicitement les sujets sur la connaissance des salaires, des revenus non salariaux, des transferts et sur les inégalités dans chacun de ces domaines étaient l'objet d'autres réflexions de formations du CNIS ; ils sont restés dans le même champ que celui du rapport de la mission Picard-Maurel. Si l'on abordait les inégalités de revenu salarial, il conviendrait de pouvoir séparer ce qui est dû au taux de rémunération de ce qui est dû à la durée du travail et enfin ce qui est dû à la durée des emplois.

M. Pascal Chevalier indique qu'un certain nombre de travaux sont en cours sur ce point.

Mme Nicole Roth souligne qu'en matière d'inégalités salariales, il conviendrait d'avoir une attention particulière sur les rémunérations annexes, soit en espèces, soit en nature qui rendent l'analyse encore plus complexe.

M. Jean Gadrey indique qu'il faudrait aussi tenir compte des inégalités d'accès à l'emploi salarié dans les inégalités de revenu salarial. Si l'on en tient compte, comme le font les indicateurs du PNUD, on obtient une vision très différente. Les inégalités hommes /femmes sont de l'ordre de 5 à 10 %, toutes choses égales par ailleurs, mais si l'on tient compte des inégalités d'accès à l'emploi, les chiffres sont très différents, les femmes ne recevant, par exemple, que 36 % du revenu salarial total.

M. Georges Menahem ajoute un autre facteur d'inégalités salariales à prendre en compte, à savoir la durée de travail dans la vie qui influe sur les droits à pension de retraite.

M. Jacky Fayolle considère que les inégalités de revenu intra-salariales font partie du mandat du groupe. Les inégalités grandissantes au sein du salariat sont parties prenantes des formes de la pauvreté que l'on voit se manifester. L'état de salarié n'est plus une protection face à la pauvreté et, de plus, les primes de risques sont souvent négatives (plus l'emploi est précaire moins le salaire est élevé). Les salariés en emploi stable peuvent avoir accès à des dispositifs d'épargne salariale, d'intéressement, etc ; ils ne sont pas dans la même situation que les salariés en emploi instable ou précaire. C'est un facteur important de mise en cause de la cohésion salariale, telle qu'on avait pu la connaître antérieurement.

M. Paul Santelmann souligne que les projections récemment publiées par le Plan et la Dares intègrent que certains emplois seront à temps réduit et à temps partiel.

M. Jacques Freyssinet reprenant les interventions précédentes souligne qu'il conviendra à un stade du travail de discuter sur l'identification statistique des facteurs générateurs des inégalités. Ceci inclut évidemment le salaire, les transferts sociaux mais aussi le patrimoine et la combinaison de ces éléments au sein du ménage.

#### 4.2. Source de référence et champ de l'enquête revenus fiscaux.

En introduction à ce point de la note, M. Pascal Chevalier indique qu'après examen des différentes sources existantes, M. Debreu dans sa mission de février 2003 ([rapport accessible aux membres du groupe sur le site du CNIS](#)) avait conclu à l'intérêt d'utiliser l'ERF comme base de référence pour les analyses sur la distribution des revenus monétaires.

Se posent cependant des problèmes de champ, l'ERF étant obtenue par appariement de données fiscales et de l'enquête emploi. Il évoque le cas des personnes sans domicile fixe (dans une définition restreinte) qui ont fait l'objet d'une enquête spécifique de l'Insee et seraient au nombre d'une centaine de milliers.

Sur ce point, M. Gilles de la Gorce rappelle le cas des personnes en institutions dont il estime le nombre à environ un million. Il s'agit d'une population suffisamment nombreuse pour que sa prise en compte dans l'analyse des inégalités de revenu puisse modifier les résultats d'ensemble.

M. Forster indique que dans la mesure des inégalités, s'il faut se préoccuper des personnes hors champ, il est également nécessaire de traiter de la question difficile de la connaissance des revenus des « très fortunés ». Certains pays, faute d'une mesure satisfaisante, tronquent l'information diffusée. Il souhaiterait savoir comment la France traite et souhaite traiter ce problème.

Concernant le champ, Mme Nicole Roth souligne que, parmi les personnes en institutions, les situations sont très diverses, selon les catégories de populations. Pour l'instant, il n'y a pas un système articulé entre l'observation des personnes « hors ménages ordinaires » dans les recensements d'une part et les enquêtes administratives auprès des gestionnaires (enquêtes ES et EHPA). Les enquêtes sur ces populations deviennent quadriennales dans le domaine médico-social. Mais s'agissant de données recueillies auprès des gestionnaires, on ne connaît que les effectifs (résidents, usagers) et quelques caractéristiques des personnes, mais pas les revenus détaillés.

M. Michel Castellan souhaiterait, comme il l'avait déjà indiqué lors de la séance précédente, que l'on puisse d'abord évaluer l'ordre de grandeur du nombre des personnes exclues du champ de l'enquête emploi (et donc de l'ERF) ou des fichiers administratifs. Il y en a sans aucun doute beaucoup plus que celles qui ont été recensées dans l'enquête spécifique de l'Insee sur les sans-domicile. Les personnes en rupture de logement peuvent être aussi hébergées par des tiers ou dans des hôtels, parfois à leurs frais, parfois avec prise en charge par une institution. Sur l'île de France, le nombre des personnes hébergées par des tiers, évalué au travers de l'enquête logement est assez différent au regard des estimations que l'on peut faire à partir des fichiers de demandeurs de logements dans lesquels on demande leur situation de logement actuel.

M. Georges Menahem souligne également que dans les enquêtes, notamment l'enquête revenus fiscaux, se posent deux problèmes, celui des « sans papiers » qui sont quasi par définition hors champ des ménages enquêtés et celui des revenus informels qui représenteraient, en France, environ 15 % des revenus déclarés.

M. Pierre Concialdi revient sur la connaissance statistique des hauts revenus qui se pose aussi pour les rémunérations salariales. Il faut expliciter les filtres qui sont utilisés dans le traitement des DADS. Une catégorie souvent invisible dans les statistiques est celle des DOM. La plupart des statistiques ne portent que sur la métropole. Il faudra également avoir une discussion sur la définition de la pauvreté absolue.

M. Michel Dollé reprenant les interventions précédentes indique que l'idée de prendre l'enquête revenus fiscaux comme donnée centrale sur la distribution des revenus n'a pas été contestée. En second lieu, se pose la question de savoir comment la compléter pour des populations hors champ de cette enquête. Les problèmes ne sont pas les mêmes pour des populations que l'on a du mal à repérer et ceux pour les personnes en institution qui sont plus aisément repérables mais pour lesquels se pose la question de la mesure du revenu, actuellement non observé dans les enquêtes et qui peut poser aussi des problèmes conceptuels comme la prise en compte des éléments monétarisables comme le logement. Enfin se posent des problèmes de qualité de l'information recueillie, par exemple

le thème des revenus informels. S'ils sont évalués sommairement par la comptabilité nationale, ils ne peuvent pas être affectés à tel ou tel individu dans les données microéconomiques.

M. Bernard Sujobert rappelle que l'enquête revenus fiscaux pose cependant de nombreux problèmes de sous estimation de revenus catégoriels, comme les revenus du patrimoine.

M. Freyssinet présente une conclusion provisoire : l'ERF est le socle de la connaissance des revenus, au moins à moyen terme ; en revanche l'ampleur des améliorations réalisables est considérable. Il y a de nombreux domaines où il serait vain de compléter l'ERF par des informations qu'on rendrait homogènes. Mais en revanche, il peut être utile de fournir une information complémentaire, par exemple indiquer l'influence que pourrait voir sur la distribution des revenus de l'ERF, la prise en compte des revenus des personnes en institution, une fois définies les conventions de mesure de leur revenu. Il faut sans doute garder l'information fournie par le socle et la compléter par des informations sur les conséquences qu'aurait la prise en compte d'autres dimensions, sur la base de sources et de concepts de revenus non homogènes.

M. Pierre Concialdi souhaiterait que l'on pose la question de l'usage que l'on pourrait avoir, au moins dans le long terme, des fichiers administratifs de la DGI. Comment peut-on exploiter la source exhaustive des déclarations de revenus ? Peut-on utiliser les fichiers concernant le patrimoine, par exemple immobilier ? Par ailleurs, pour les personnes en institution, il y avait eu un Études et résultats<sup>1</sup> qui évaluait le « reste à vivre » des personnes en institution, une fois qu'elles ont payé le coût de leur institution.

M. Georges Menahem indique que la DGI disposerait aussi d'informations sur des éléments portant sur la consommation des contribuables que ces services mettent en regard de la déclaration des revenus. Il pose en conséquence la question de disposer de tests de cohérence entre niveaux de revenus dans les ERF et niveaux de dépenses.

M. Forster pose la question des relations à terme entre l'utilisation de l'ERF comme socle d'information et le système européen SRCV. Certains pays européens remplacent actuellement leurs sources centrales, leur socle, par le système SILC-SRCV, c'est le cas de certains pays nordiques et des PECO. Dans SILC, on aura des informations sur les transferts sociaux, alors que dans l'ERF ils sont imputés.

M. Michel Dollé, répond que dans le système SILC, certains pays partent de données déclarées par les ménages enquêtés et d'autres partent de données administratives. Nous n'éviterons pas sur le plan européen des problèmes d'hétérogénéité que nous retrouvons aussi en France entre ERF et, par exemple Budget de famille. Il est souvent préférable de retenir des données qui sont sujettes à contrôle par des tiers, comme c'est le cas avec l'ERF, plutôt que des données déclaratives pures qui sous-estiment beaucoup certains revenus.

En ce qui concerne la source DGI exhaustive des déclarations pour l'impôt sur le revenu, il existe déjà des exploitations faites à l'Insee pour de l'information localisable. Cependant se posent deux problèmes, l'un qui est la différence entre foyer fiscal et ménage (même si l'utilisation de la taxe d'habitation permet de s'en rapprocher) et l'autre qui est l'absence d'information sur tous les éléments de revenu non imposables et notamment la plupart des transferts sociaux.

#### **4.3. Délais de production de l'enquête revenus fiscaux.**

Puis en guise d'introduction à ce point, M. Pascal Chevalier présente les délais actuels de production de l'enquête revenus fiscaux. Il souligne les améliorations dans ce domaine prévues à court et moyen terme. Il sera difficile d'envisager des délais plus courts qu'une production en juin n+2 des revenus portant sur l'année n.

M. Bernard Sujobert regrette les délais excessifs actuels de production de l'enquête. En particulier, l'analyse de la pauvreté dans le « France Portrait Social » qui vient d'être publié porte sur la période 1998-2002. Il souligne de ce fait la difficulté pour les politiques d'une évaluation des mesures qu'ils ont pu mettre en œuvre récemment dans ce domaine. Sans tomber dans l'extrême opposé, un indicateur

---

<sup>1</sup>: Etudes et résultats, Drees, "Les personnes âgées en institution : catégories sociales et revenus", n°108, mars 2001

synthétique tel que le BIP40 a le mérite de mettre à disposition une donnée plus récente. Le groupe de travail n'échappera pas à un examen critique de cet indicateur dont on sait que l'INSEE l'a déjà fait.

Mme Hélène Paris donne des précisions sur le projet de rapprochement des données Cnaf avec l'enquête revenus fiscaux. Elle précise qu'il ne s'agit plus d'un projet. Il doit permettre non seulement un gain dans les délais de production, mais également une amélioration de la qualité micro-économique des données. Par ailleurs, elle indique qu'il est possible de disposer d'indicateurs avancés de pauvreté monétaire à partir des informations des Caf sur la branche Famille. Elle se propose de fournir une note de présentation de ces indicateurs.

M. Jean Gadrey souligne alors que la mise à disposition d'indicateurs avancés sur les évolutions de revenu et de pauvreté est devenue une nécessité absolue. Ce à quoi M. Michel Dollé précise qu'il vaudrait mieux éviter de distiller des indicateurs avancés peu fiables sous prétexte de vouloir fournir des indicateurs trop avancés. Mme Nicole Roth pose alors la question de savoir quel doit être le degré de prudence à adopter dans la diffusion de données dans le domaine.

M. Pascal Chevalier précise alors que le projet de rapprochement des données Cnaf avec l'enquête revenus fiscaux reste un projet actuellement dans le sens où des tests de qualité des adresses doivent encore être menés. Si ceux-ci n'étaient pas satisfaisants, même si cela est peu probable, le projet pourrait être abandonné. Par ailleurs, des contacts sont actuellement pris avec la Msa et la Cnav afin de compléter l'approche par les sources administratives sur le champ des allocataires non couverts par les Caf (Msa), ainsi que sur le champ des prestations non gérées par les Caf (minimum vieillesse). Il précise également que la piste consistant à essayer d'obtenir des indicateurs avancés à partir de SILC-SRCV a peu de chance d'aboutir. L'indicateur serait alors basé sur des données collectées par voie d'enquête, type d'indicateur qui pour le moment ne s'est pas avéré très fiable.

M. Michel Castellan rappelle qu'une piste pourrait également être suivie à partir des données sur les allocataires à bas revenus disponibles dans les Caf.

Puis M. Jacques Freyssinet conclut ce point en rappelant les questions posées au groupe de travail, et en proposant une réponse compte tenu des diverses interventions. Pour des enquêtes sur la population des sans domicile, il souligne que le groupe de travail ne peut que soutenir ce genre d'opérations. Mais il n'est pas nécessaire que de telles opérations aient lieu annuellement. Pour les autres populations en institution, ou sans papiers, il semble dans un premier temps nécessaire de faire un inventaire précis des sources disponibles, afin déjà de quantifier les populations concernées. Sur les aspects de délais de l'enquête revenus fiscaux, il est attendu une minimisation de ceux-ci, tels qu'ils ont été annoncés. En parallèle, même s'il est difficile de quantifier un investissement, des investissements devront être menés en priorité dans la recherche d'indicateurs avancés.

Enfin M. Marc Fleurbaey précise que ces indicateurs avancés pourraient consister également à fournir des choses fiables sur des champs plus restreints. Par exemple, les évolutions de salaires sont connues un an plus tôt que les évolutions de revenus ; elles pourraient servir d'indicateur avancé de l'évolution des revenus.

#### **4.4. Revenus du patrimoine.**

M. Michel Dollé introduit ce point en soulignant le manque d'information disponible sur les revenus du patrimoine, financier tout particulièrement. Certains travaux d'imputation des revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux avaient été réalisés il y a quelques années à partir de l'enquête patrimoine. Ils devraient être renouvelés en 2006. M. Michel Dollé indique qu'une note du secrétariat du groupe de travail s'efforcera de faire un état des lieux plus précis sur ce point, avant la fin du groupe de travail.

M. Freyssinet souligne que les inégalités de patrimoine qui conduisent à des inégalités de statut social, comme de sécurité, doivent être aussi analysées pour elle-même.

M. Jacques Bournay fait état des difficultés à obtenir des informations fiables sur les patrimoines et les revenus du patrimoine au niveau individuel. Les comparaisons entre données individuelles et données de comptabilité nationale montrent de fortes disparités. Néanmoins, il semble possible de diffuser des

estimations au niveau méso économique, par exemple par grandes catégories de ménages ou déciles de revenu, et peut-être aussi au niveau individuel, même s'ils restent approximatifs.

M. Pierre Concialdi rappelle qu'un certain nombre de données sont disponibles à la Dgi. Elles devraient être utilisées en priorité plutôt qu'imputer et mettre en œuvre des techniques qui ont leurs imperfections. Il y a en particulier les données de l'impôt sur la fortune, mais également d'autres sources, comme celles sur le patrimoine immobilier.

Bernard Sujobert rappelle que des travaux étaient régulièrement menés dans le domaine de la performance globale des patrimoines qui reprend à la fois les revenus effectifs et la valorisation des patrimoines, qu'ils soient financiers ou immobiliers. Il souligne que ces résultats trouvaient un bon écho en termes de reprise. Il souhaite que ceux-ci soient poursuivis.

M. Loup Wolf s'interroge sur les différents biais de la source enquête revenus fiscaux et l'ordre dans lequel ils doivent être abordés. Il est en effet beaucoup plus aisé de lister les différents problèmes associés à la source, que de les hiérarchiser. Il demande dans quelle mesure ces biais pourraient être quantifiés.

M. Pascal Chevalier répond qu'il est difficile de quantifier ces différents biais précisément. Déterminer la part des non pris en compte dans l'enquête revenus fiscaux s'avère déjà extrêmement délicat. Puis, il souligne l'intérêt de pouvoir disposer du fichier de l'impôt sur la fortune, en particulier afin de mieux connaître le patrimoine, et donc les revenus de celui-ci, dans le haut de la distribution.

Mme Nicole Roth se demande si réaliser des travaux d'imputation des revenus du patrimoine dans les enquêtes revenus fiscaux tous les ans est une bonne fréquence. Pour sa part, les mener tous les 5 ou 6 ans, soit à peu près à la même fréquence que les enquêtes patrimoine, semble suffisant.

Ce à quoi M. Jacques Bournay répond que les données résultant des diverses enquêtes ont des périodicités différentes, ce qui oblige de toute façon à des opérations d'interpolation, pour mener à bien ces travaux d'imputation, mais dont la cohérence exige qu'elles soient réalisées et contrôlées tous les ans. De ce fait, pour M. Michel Dollé, si le groupe retient comme base de l'information sur les inégalités de revenu, les données incluant l'estimation des revenus du patrimoine, alors il deviendrait nécessaire de procéder à des estimations annuelles, entre deux années utilisant les enquêtes sur la détention du patrimoine, en n'utilisant notamment les données sur la variation des taux de rendement.

Puis M. Jacques Fressynet conclue ce point. Il rappelle qu'une note est attendue de la part du secrétariat du Cnis sur les revenus du patrimoine. Le groupe de travail soutient également une mise à disposition des données de l'impôt sur la fortune, en vue d'une meilleure connaissance des revenus du patrimoine. Puis il souligne un point non discuté sur les aspects de prestations locales, non couvertes par la source revenus fiscaux. Il mentionne à ce sujet les difficultés associées à la récupération de ces informations. Il renvoie donc sur L'Horty qui a mené un certain nombre d'études dans le domaine, et en préconise une mise à l'étude.

M. Pierre Concialdi réagit sur la taille de l'échantillon de l'enquête revenus fiscaux. Il est mentionné un projet de rapprochement des déclarations fiscales avec l'échantillon démographique permanent. Plus que le projet lui-même, il souhaiterait connaître les conséquences sur les statistiques au niveau local.

Mme Françoise Maurel donne quelques précisions sur ce projet de rapprochement avec l'échantillon démographique permanent. Il devrait permettre de disposer d'un échantillon beaucoup plus important que celui de l'Enquête Emploi utilisée pour l'ERF. Par contre, les données sur l'activité seront beaucoup plus restreintes, elles se limiteront aux questions posées dans le cadre du recensement de la population. Mais elle souligne que ce projet est mentionné pour information, le groupe de travail n'ayant pas d'avis à rendre sur ce point.

#### **4.5. Concepts de revenu**

M. Jacques Freyssinet introduit le point sur les échelles d'équivalence. Des critiques ont été adressées à l'échelle actuellement utilisée. Néanmoins, il apparaît qu'il n'existe pas aujourd'hui de méthode permettant de déterminer l'échelle d'équivalence "la plus satisfaisante" selon des critères

statistiques ou économétriques. Il n'y a donc pas d'argument pour justifier l'introduction d'une échelle différente

M. Jacques Bournay se demande quel serait l'intérêt de changer l'échelle d'équivalence. La première question qu'il faut se poser est de savoir si en changeant l'échelle d'équivalence, on « racontera des histoires différentes ». Des études de sensibilité sont certes nécessaires, mais pour le reste, le choix d'une échelle d'équivalence correspond à certaines conventions, qui sont importantes notamment pour assurer la comparabilité internationale. Il n'y a pas lieu de les modifier sans raison. Et il fait le parallèle avec les conventions qui sont faites en comptabilité nationale.

Mme Françoise Maurel donne alors quelques éléments déjà connus sur ce que modifie des choix différents d'échelle d'équivalence. En évolution, le choix d'une échelle par rapport à une autre a très peu d'impact. Par contre, en structure, cela en a beaucoup plus. Par exemple, rajouter + 0,2 unités de consommation aux familles monoparentales a pour conséquence mécanique d'augmenter leur part dans la population pauvre. Elle présente également le cas du Royaume Uni où la question des échelles d'équivalence s'est posée. Pour y répondre, une consultation a été menée auprès des principaux organismes et personnes concernées. Il en est ressorti l'adoption de l'échelle OCDE modifiée, une des raisons étant que cette échelle est largement utilisée.

M. Mickaël Forster ne souhaite pas une modification des échelles d'équivalence pour des raisons de comparaisons internationales : ce sont les échelles utilisées par l'OCDE et Eurostat. Il souligne également que la prise en compte d'indices de prix par décile de revenu risquerait de pas mal compliquer les comparaisons entre pays. Quant à la question du danger dans l'interprétation de concepts avant transferts, il rappelle que ceux-ci font partie des indicateurs de Laeken. Ils ont de ce fait été jugés comme fondamentaux dans l'analyse des revenus et de l'exclusion. Par contre, il est effectivement important que les analyses menées à partir de ces indicateurs ne souffrent pas d'erreur.

M. Bernard Sujobert propose d'aborder ultérieurement le problème de l'évolution des prix par type de ménages. Il considère en particulier que le problème des évolutions des prix perçues par les ménages doit être abordé dans ce cadre. Compte tenu de l'heure avancée, il suggère de poursuivre la discussion sur ces thèmes lors de la réunion suivante.

Enfin M. Jacques Freyssinet clôt la réunion. Il propose de revenir sur les concepts de revenu lors de la prochaine réunion, le 09 janvier, qui se déroulera à l'Atrium de Bercy.

Dates des prochaines réunions : 09 janvier, 20 février, 13 mars, 03 avril, 15 mai, 12 juin à 10 heures, en principe toujours à l'Atrium de Bercy.
--